

Résolution Mario-Charles Pertusio et consorts pour une action vigoureuse du Conseil d'Etat en faveur des infrastructures de transports du district de Nyon

Développement

Après avoir pris connaissance de la résolution populaire signée par les élus des 47 communes et la population du district de Nyon en date du 12 avril 2008, lors de la fête du nouveau district de Nyon organisée par les deux préfets, les députés signataires du nouveau district de Nyon ont convenu de déposer la présente résolution afin de se faire les porte-parole de la résolution populaire précitée :

Conformément à l'article 136 de la loi sur le Grand Conseil, **le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat à s'engager, sans délai, dans une action vigoureuse en faveur des infrastructures de transports du district de Nyon.** En effet, les autorités et les habitants des quarante-sept communes du district de Nyon sont fâchés de la situation actuelle en matière d'infrastructures de transports. Ils constatent que les actions du Conseil d'Etat en faveur de l'amélioration de ces infrastructures sont confuses, contradictoires et dans l'ensemble beaucoup trop timorées.

Force est de constater que le district de Nyon constitue la région de Suisse dans laquelle est observée l'évolution démographique la plus importante du pays depuis bientôt cinq décennies. Comparativement à d'autres régions du pays, les infrastructures n'ont pas réellement évolué depuis la réalisation de l'autoroute, alors que la population a plus que triplé. La conséquence de cette situation a été un développement du transport individuel motorisé difficile à juguler.

En matière d'infrastructures ferroviaires, ce district a plus de trente années de retard !

Cette région s'organise résolument en matière de planification, de développement socioéconomique du territoire et de promotion d'une mobilité durable. Ces efforts peuvent se révéler vains si l'ensemble des infrastructures adaptées ne suivent pas, particulièrement l'offre des CFF et des bus régionaux.

Le souci du Conseil d'Etat de répartir ses efforts dans le canton est compréhensible ; toutefois, il s'impose de relever avec inquiétude son manque d'engagement patent en faveur de l'Ouest vaudois.

Hier comme aujourd'hui, certaines régions et cantons sont capables d'infléchir des décisions ou orientations prises au niveau de la Confédération.

Le Grand Conseil invite l'exécutif cantonal à entreprendre une démarche vigoureuse auprès des autorités fédérales pour inverser les décisions prises en relation avec les infrastructures ferroviaires, en particulier la troisième voie CFF entre Lausanne et Genève.

Le Grand Conseil invite également le Conseil d'Etat, en partenariat avec la région de Nyon, à engager un plan drastique de mesures au niveau cantonal, même s'il s'agit d'innover en termes de procédure, pour anticiper la réalisation des infrastructures nationales.

C'est pourquoi au vu de ce qui précède et de l'importance des enjeux socioéconomiques découlant du développement prévisible du nouveau district de Nyon ces prochaines années, le Grand Conseil invite le gouvernement vaudois à prendre des engagements concrets et à en informer le parlement ainsi que les autorités des 47 communes du district de Nyon.

Lausanne, le 29 avril 2008.

(Signé) *Mario-Charles Pertusio*
et 21 cosignataires